

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 juin 2002 de M. Daniel Künzi, intitulée: «Feux de circulation à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'Ecole-de-Médecine».

TEXTE DE LA QUESTION

Les feux de la circulation routière à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'Ecole-de-Médecine sont mal réglés. Plus précisément, les feux sur le boulevard Carl-Vogt, en amont de la rue de l'Ecole-de-Médecine, peuvent être rouges pour les piétons et les voitures. Ce mauvais réglage dure depuis des années.

En conséquence, les piétons ont tendance à ne plus respecter les feux de ce croisement. Si j'en crois un informateur, une fillette a été renversée par une voiture à cet endroit, sans qu'elle soit significativement blessée.

J'ai adressé une lettre à la brigade de la circulation ce printemps, qui m'a répondu que ce n'était pas de son ressort, mais qu'elle transmettrait mon observation à l'Office des transports et de la circulation (OTC) pour «étude»!

Par les hasards de mes fonctions politiques, j'ai rencontré M. Wittwer, directeur de l'OTC, lors d'une récente séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je lui ai adressé mes remarques et il m'a répondu que c'était «impossible». Peut-être, m'a-t-il expliqué, que les feux pouvaient rester au rouge quelque temps du fait qu'il fallait compter une vitesse de 1 m/seconde pour les piétons les plus lents.

Je lui ai donc proposé de venir «étudier» le cas sur place en ma compagnie. M. Wittwer a refusé, me répétant que c'était «impossible». Quelques minutes plus tard, passant devant ces feux, j'ai procédé à une «étude», qui a duré 4 minutes. Conclusion: les feux restent rouges pour les piétons et les voitures pendant... 56 secondes! L'impossible se produisait sous mes yeux, et se reproduit encore!

Que faut-il faire pour que ces feux soient réglés et respectés, afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Faisant suite à la présente question, le Conseil administratif a chargé ses services d'étudier une meilleure prise en considération de la circulation des piétons à ce carrefour. Une étude de cas a été menée avec l'Office cantonal de la mobilité (OCM), compétent en la matière.

Le feu de signalisation de ce carrefour est équipé de boutons-poussoirs pour les piétons. La régulation du feu n'est pas dépendante des carrefours voisins, elle est donc entièrement adaptative à la demande des piétons. Par mesure de sécurité, les quatre passages piétons sont offerts simultanément. Ce choix a été opéré afin de permettre aux piétons la traversée des deux chaussées du carrefour durant la phase verte. Ce mode de régulation induit en effet que la traversée piétonne en amont du boulevard soit au rouge durant quelques dizaines de secondes simultanément au rouge pour les voitures, cependant cette attente permet ensuite le double franchissement du carrefour.

Ce mode de régulation du feu est en place depuis 1992. Les habitants du quartier, particulièrement les enfants, sont désormais habitués au fait que la phase verte permet la traversée des deux chaussées du carrefour, y compris en diagonale. Cette régulation a jusqu'ici offert les conditions de sécurité optimales et n'a pas été mise en cause par l'étude d'accidentologie.

L'OCM n'exclut toutefois pas une modification de cette régulation, qui sera étudiée dans le cadre de l'instauration de la zone 30 km/h dans le quartier de la Jonction. La mise en place de celle-ci, pour laquelle la Ville de Genève a déposé une requête en autorisation de construire en septembre 2006, prévoit, sur le tronçon du boulevard Carl-Vogt entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et Uni-Mail, un contresens cyclable qui pourrait induire un changement de régulation. Si l'option d'une modification du feu est retenue, elle nécessitera une information renforcée pour changer les habitudes installées des habitants.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 4 avril 2007.